

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE	Date de mise à jour
<b>II.d Utilisation de certaines ressources : communication</b>				
<b>P.D.I.P.R.</b>	<b>Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de Randonnée</b>	Délibération du Conseil Général du 15/06/1992 complétée le 15/11/1993	Conseil Général	
<b>IVa Salubrité</b>				
<b>INS.CLAS.</b>	<b>INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</b> Site de sols pollués	Devulder Jacques : en fonctionnement Fourtydemis : en construction La Flandre Bollezeele : en fonctionnement	D.R.E.A.L.	13/09/2013
<b>Vb Sécurité</b>				
<b>1.6ter</b>	<b>MOUVEMENT DE TERRAIN</b>	Catastrophes naturelles:- Mouvements de terrains (effondrement) du 06 à 12/89 Arrêté Ministériel du 14/02/1990 Mouvements de terrains du 01/01/90 au 31/12/90 (sécheresse) Arrêté ministériel du 28/03/1991 Mouvements de terrains du 01/01/91 au 31/12/91 (sécheresse) Arrêté Ministériel du :25/01/1993 Mouvements de terrains du 01/01/92 au 31/12/92 (sécheresse) Arrêté Ministériel du 08/03/1994 Mouvements de terrains du 01/01/93 au 30/09/93 (sécheresse) Arrêté Ministériel du 12/01/1995 Mouvements de terrains du 01/01/94 au 30/06/97 (sécheresse) Arrêté Ministériel du 02/02/1998 Mouvements de terrains du 25/12/99 au 29/12/99 (sécheresse) Arrêté Ministériel du 29/12/1999	D.D.T.M. SSRC/PCIR	07/11/2000
<b>Inond.</b>	<b>ZONES INONDEES</b> Protection contre les Risques d'inondations	Catastrophes naturelles:- Inondations et coulées de boues du 19/11/91 Arrêté Ministériel du 31/07/1992 Inondations et coulées de boues du 19/12/93 au 02/01/94 Arrêté Ministériel du 11/01/1994 Inondations et coulées de boues du 25/12/99	D.D.T.M. SSRC/PCIR	07/11/2000
<b>V Régimes fonciers</b>				
<b>D.P.U.</b>	<b>DROIT DE PREEMPTION URBAIN</b>	Un droit de préemption a été créé par D.C.M. du 03/07/1997 sur les zones U et NA du POS	COMMUNE	

Arrondissement de DUNKERQUE  
Commune de BOLLEZEELE - 59470  
**Tableau des Obligations Diverses**

N° 01/009

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE	Date de mise à jour
<b>V.B.</b>	<b>Participations financières (à compter du 01/03/2012)</b>			
	<b>TAXE D'AMENAGEMENT</b>		DDTM 59	01/02/2010
	- Part Communale	1 % D.C.M. du 29/11/2011		
	- Part Départementale	1,45 % D.C.M. du 28/11/2011		